

Les décisions

- ▶ Approbation du compte-rendu du CA du 25 octobre 2012 ;
- ▶ Avenant au bail du site « Le Moulin » ;
- ▶ Budget 2013 ;
- ▶ Plafond d'emplois 2013 ;
- ▶ Levées de prescription quadriennale ;
- ▶ Déconsignation des fonds versés à la CDC pour la fondation UVED ;
- ▶ Tarifs DU FLE ;
- ▶ Tarifs des journées pédagogiques nationales IUT QLIO 2013 ;
- ▶ Campagne d'emplois 2013 ;
- ▶ Bilan des dérogations aux plafonds d'heures complémentaires 2011-2012 ;
- ▶ Modifications apportées aux maquettes des Masters de l'enseignement et de la formation ;
- ▶ Procédure de recrutement d'enseignant-chercheur contractuel ;
- ▶ Rémunération des intervenants aux plans de formation et de concours ;
- ▶ Tableaux récapitulatifs des contrats et conventions ;
- ▶ Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h10.

M. le Président remercie les conseillers présents et excuse ceux qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs.

- Approbation du compte-rendu du CA du 25 octobre 2012

M. P. Rutkowski demande que son intervention, page 7, soit modifiée ainsi : supprimer la modulation de 0,4 pour les corps RF et BU et rappeler l'alignement sur les ASI pour les personnels de santé.

En l'absence d'autres remarques, et après prise en compte de ces modifications, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Avenant au bail du site « Le Moulin »

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, présente un avenant au contrat de bail du site « Le Moulin » à Valenciennes, datant de 1991 et liant l'université à la commune de Valenciennes. Cet avenant a pour objet de mettre fin à la location et de renoncer au transfert de propriété au profit de l'UVHC contre le versement d'une somme de 700 000 € par la Mairie de Valenciennes.

M. B. Deremetz, Directeur du CEPPEP, évoque le déménagement du service de formation continue sur le Mont Houy, pour partie dans les locaux de la FLLASH, pour autre partie dans le bâtiment Watteau de l'IUT, et enfin le centre de ressources à la Bibliothèque Universitaire du Mont Houy.

M. M. Défossez estime que l'abandon du bâtiment « Le Moulin » contre la somme de 700 000€ est une bonne opportunité compte tenu des circonstances économiques.

Mme G. Adam, adjointe au Maire de Valenciennes, se satisfait de cette transaction qui contente l'ensemble des parties.

Vote : adoption à l'unanimité

- Budget 2013

M. le Président précise, en introduction, que ce budget, estimé de rigueur, permet de préserver la campagne d'emplois et la possibilité de recruter des professeurs invités, ce qui n'est pas le cas dans tous les établissements.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président chargé des moyens et du pilotage, rappelle le contexte national dans lequel ce budget a été construit : les crédits de la Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur (MIREES) passent de 12,51 à 12,76 Milliards €, soit une augmentation de 249 M€, mais cela est essentiellement dû à une augmentation de masse salariale (+280 M€). Il y a donc une baisse des dépenses de fonctionnement de - 31M€. La répercussion observée sur les universités est une stagnation des moyens alloués par SYMPA II et une augmentation de la mise en réserve des crédits par le MESR. L'absence d'actualisation de la masse salariale transférée ne finance pas l'intégralité des dépenses obligatoires : mesures catégorielles (attractivité des carrières dont reclassement des Maîtres de conférences, valeur du point d'indice et du SMIC, taux du CAS Pension, nouvel espace statutaire), mesures liées aux campagnes d'emplois et au repyramidage (recrutements, tableaux d'avancement, liste d'aptitude, promotions EC) et les dépenses d'action sociale, accidents de travail et capital décès, droit individuel à la formation, et Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Un écart de 2 100 000€ est observé entre les recettes et les charges de la masse salariale. Cette augmentation de la masse salariale de l'université est jugée préoccupante si on se réfère au ratio des dépenses de personnel sur les recettes d'exploitation proposé par M. Dizembourg (IGAENR*) pour mesurer la contrainte que la masse salariale fait peser sur le budget d'une Université. Ce ratio doit être compris entre 80 et 82%. Il est, pour l'UVHC, proposé à 83,3% pour ce budget 2013.

Il rappelle ensuite le cadrage du CA du 5 juillet 2012 : Restaurer des marges de manœuvre pour financer l'investissement (environ 1 Million d'euros), maîtriser les dépenses de fonctionnement (notamment sur les dépenses de réception, déplacement et communication), cadrer les dépenses de masse salariale (agents non titulaires, heures complémentaires,

maintien des mesures 2012) pour atteindre la cible de 83% du ratio de la masse salariale sur les recettes d'exploitation et conforter les recettes propres.

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services Adjoint, présente les documents issus du budget 2013 : par rapport au budget initial 2012 qui affichait un résultat prévisionnel de la section de fonctionnement très réduit (11 687 €) le budget initial 2013 prévoit un excédent de la section de fonctionnement de 528 440€, dégagant ainsi un potentiel d'investissement. L'intégration des ressources affectées dès le budget initial provoque une augmentation du budget de fonctionnement de 4,4 M€ ce qui explique en partie la hausse des crédits de fonctionnement ouverts, ceux-ci étant arrêtés pour 2013 à 108 592 186 €. Il conclut en présentant le tableau de financement prévisionnel détaillé (8 799 052 € de crédits d'investissements ouverts) qui prévoit un prélèvement sur le fonds de roulement de 1 388 180€ pour permettre une relance des investissements.

M. le Président le remercie et propose de passer aux questions.

M. F. Barbier apprécie la finesse du pilotage. Il demande quelles contraintes vont peser sur la nouvelle offre de formation en vue de maîtriser les futurs budgets.

M. le Président lui répond que la consigne a été donnée pour rester dans les enveloppes que nous avons pour ne pas faire appel à davantage d'heures complémentaires.

M. M. Défossez se demande si c'est finalement une bonne politique que de pourvoir les postes. Car d'un côté, ce sont des heures supplémentaires à payer, de l'autre ce sont des traitements mensuels.

M. J-P Rouzé lui répond, qu'effectivement, pour l'établissement, il vaut mieux une heure complémentaire à payer qu'une heure statutaire. Pour répondre à M. Barbier, il lui rappelle qu'il existe un cadrage global des heures complémentaires à l'UVHC. Concernant l'apprentissage, c'est le CFA qui assure ce réglage. Pour la formation continue, c'est à la composante de faire ses calculs.

M. M. Défossez s'interroge sur le nombre de demandes de dérogations aux plafonds des heures complémentaires d'enseignants de l'ENSIAME, de l'ISTV et de l'IUT. Il se demande si ces composantes font assez appel à des professionnels, ce qui est le cas de la FDEG et de l'IPAG.

Mme C. Follet lui répond que dans certains secteurs des sciences, les professionnels qui travaillent dans des industries n'ont pas le temps de venir faire des formations à l'Université, surtout au tarif où ils sont payés.

M. le Président insiste sur le nécessaire esprit de solidarité que les composantes doivent avoir au sein d'une université pluridisciplinaire, dans un contexte où la dotation du Ministère ne permet pas de faire fonctionner la formation initiale.

Mme M. Ledoux évoque le vote du budget dans les conseils des composantes. Elle demande si ces budgets ont reçu des votes défavorables, combien et quelles en sont les conséquences.

M. le Président lui répond que seul le Conseil de l'IAE a émis un avis défavorable car il estime que les moyens alloués ne sont pas suffisants par rapport à leurs ressources propres. Il reviendra vers cette composante pour avoir une discussion plus pédagogique. Ce vote défavorable n'a pas de conséquence puisque c'est le CA de l'UVHC qui vote son budget.

M. B. Deremetz, Vice-Président chargé de la formation tout au long de la vie et de l'apprentissage, précise qu'il était présent à cette réunion du Conseil de l'IAE. Il s'est étonné de l'argumentation présentée alors que ces problèmes n'avaient pas été évoqués lors du dialogue de gestion.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, intervient pour expliquer que la difficulté pour les composantes repose sur le changement culturel : la Dotation Globale d'Etablissement (DGE) n'est plus la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). La DGE n'est pas seulement pour la formation initiale, mais aussi pour la formation continue et les missions scientifiques. On part des recettes prévues par les composantes et le dialogue s'instaure sur le réalisme de leurs prévisions en recettes et sur le niveau de leurs dépenses. A noter que les composantes conservent la totalité de leurs ressources propres dans leur budget, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des universités où des participations aux charges communes sont prévues.

M. P. Chabasse rappelle le processus d'approbation du budget et les différents votes requis.

M. F. Vaganay présente alors le budget du SACD de l'AIP PRIMECA qui s'élève à 233 200€

Vote : adoption à l'unanimité

M. F. Vaganay présente ensuite le budget du SACD de Cambrai qui s'élève à 200 000€. Or, lors du comité de gestion de l'antenne de Cambrai, l'Université de Lille 2 a souhaité diminuer sa participation. Le budget du SACD va en réalité s'élever à 184 000€. Comme les documents avaient déjà été diffusés pour le passage dans les différentes instances, ce budget sera modifié pour ramener l'ouverture des crédits à 184 000€ (et non 200 000€) dès la première DBM.

Vote : adoption à l'unanimité

M. F. Vaganay présente alors le plan pluriannuel d'établissement et détaille les 6 opérations en cours : la construction du bâtiment de l'ENSIAME, celui du CISIT, l'extension du C3T, la salle polyvalente, le premier équipement du pôle universitaire de Maubeuge et le plan campus (Institut des transports durables et Institut international de Management) pour un coût total de 47 015 000€

Vote : adoption à l'unanimité

M. F. Vaganay présente ensuite le tableau des restes à réaliser sur les contrats de recherche pour un montant total de 4 116 134,83€.

M. P. Chabasse explique que le sens du vote est d'autoriser une fraction de la dépense sur l'année 2013.

Vote : adoption à l'unanimité

M. F. Vaganay passe alors à la présentation du budget par masse et par destination.

M. E. Winter demande si l'établissement sera excédentaire l'année prochaine et si on va prélever sur les réserves pour financer l'investissement.

M. le Président lui répond par l'affirmative.

Vote : adoption à l'unanimité

- Plafond d'emplois 2013

Mme T. Tylec, Directrice des ressources humaines, rappelle la notion de plafond d'emplois global, annexé au budget de l'établissement. Il comprend le plafond d'emplois sous plafond Etat et les emplois financés sur ressources propre. Pour 2013, le plafond d'emplois de l'établissement s'élève à 1225,50 ETPT.

En l'absence de remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Levées de prescription quadriennale

M. V. Guidez, Agent comptable, explique que la levée de prescription quadriennale est la disposition réglementaire qui permet à une personne publique de répondre à une demande de quelqu'un qui détient une créance. Si la personne ne se manifeste pas, elle perd son droit. Il présente deux demandes de levée de la prescription quadriennale : l'une concerne un agent qui a été payé à 80% lors de son congé maternité au lieu de 100%. L'autre concerne un enseignant dont le reclassement n'a pas été pris en compte à cause d'une erreur technique.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Déconsignation des fonds versés à la CDC pour la fondation UVED

M. V. Guidez, Agent comptable, rappelle qu'à la création de la fondation « Université Virtuelle Environnement et Développement durable » (UVED), une caution avait été demandée au titre d'une garantie de paiement de la dotation de l'UVHC à la fondation ; l'UVHC ayant apporté sa dotation à la fondation, la garantie apportée par la caution n'a plus d'objet. Il est demandé au conseil l'autorisation de solliciter la caisse des dépôts et consignations pour le versement de la somme de 32 500 euros déposée initialement par l'UVHC au titre de cette caution.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Tarifs DU FLE

Mme M. Descargues-Grant présente le Diplôme Universitaire « Français Langue Etrangère » (DU FLE) de la FLLASH. Ce groupe de 21 étudiants fonctionne bien. Les tarifs proposés sont de 2 900€ avec prestation d'accueil à l'aéroport, et 2 586€ sans prestation d'accueil.

M. M. Défossez demande si ces tarifs couvrent le coût de la formation.

Mme M. Descargues-Grant lui répond par l'affirmative. Cette formation est même bénéficiaire.

M. F. Barbier est heureux de constater que les DU sont évalués à leur juste prix, ce qui n'était pas le cas des masters enseignement.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Tarifs des journées pédagogiques nationales IUT QLIO 2013

M. E. Cartignies, Directeur de l'IUT, présente les tarifs des journées pédagogiques nationales des 20, 21 et 22 mars 2013.

M. H. Ezzedine précise que ces tarifs ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil de l'IUT.

Vote : adoption à l'unanimité

- Campagne d'emplois 2013

M. C. Garnier, Vice-Président chargé des ressources humaines, présente la liste des supports de postes vacants, enseignants et BIATSS. Les axes de constitution de cette campagne d'emplois 2013 sont les suivants :

* Assurer la déprécarisation de l'emploi par la titularisation de collègues contractuels en publiant le maximum d'emplois réservés dans le cadre de l'application de la loi du 12 mars 2012 ;

* Répondre aux spécificités de l'emploi (notamment en recherche) par des publications aux concours de titulaires sur des compétences précises ;

* Constituer une brigade de remplacement conformément aux délibérations du CT et du CA ;

* Respecter l'affectation des emplois publiés : en cas de réussite d'un de nos contractuels à l'un des concours ou examen réservés, la composante dans laquelle le concours est ouvert demeure affectataire.

M. le Président remercie M. Garnier. Il ajoute que le poste d'Ingénieur de Recherche qui ne peut être publié dans le cadre de la loi du 12 mars 2012 pourra servir de « chapeau » pour la liste d'aptitude.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, précise que le contingentement de ces supports réservés doit représenter le quart des personnes éligibles selon les dispositions de la loi. Cependant, certains supports ont été présentés pour une ouverture à des concours classiques dans le cadre de besoins ou de compétences spécifiques.

Mme F. Truffert demande si le poste du SCD mis en attente est quand même publié dans ATRIA.

M. le Président lui répond par l'affirmative.

Mme F. Truffert demande ensuite si les 5 postes attribués à l'UVHC récemment sont eux aussi inclus dans cette campagne d'emplois.

M. le Président lui répond que ces postes seront pris en compte dans notre plafond d'emplois, par contre, ils ne sont pas dans cette campagne d'emplois. Il rappelle que ces postes doivent être affectés à la réussite en licence et l'établissement aura des comptes à rendre au Ministère.

M. F. Barbier, remercie la Présidence d'avoir organisé des réunions avec les Directeurs de composantes de formation et de recherche dans le cadre du dialogue budgétaire. Il voudrait que la distinction soit faite entre les heures complémentaires pour la formation initiale et le reste. Concernant les postes, il évoque un choix non partagé entre le Directeur du CALHISTE et celui de la FLLASH. Il demande ce qui a motivé la publication du poste en telle ou telle section.

M. C. Garnier, Vice-Président chargé des ressources humaines, revient sur la loi du 12 mars 2012 et explique que les contractuels éligibles à ce dispositif seront réunis pour leur fournir toutes les explications.

Mme T. Tylec, Directrice des ressources humaines, ajoute qu'il faudra soutenir ces collègues, notamment par des formations, pour leur permettre de réussir ces concours.

Mme F. Truffert souhaite que la DRH communique le maximum d'informations aux Directeurs. Elle évoque le cas des personnes éligibles à ce dispositif mais qui ont quitté l'établissement.

Mme T. Tylec lui répond qu'il est prévu d'informer l'ensemble de l'établissement sur ce dispositif. Pour les collègues qui ont quitté l'UVHC, le contact a été gardé et ils ont été reçus avant leur départ pour leur donner toutes les explications.

M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Bilan des dérogations aux plafonds des heures complémentaires 2011-2012

M. J.-P. Rouzé, Vice-Président chargé des moyens et du pilotage, présente le bilan des dérogations aux plafonds des heures complémentaires accordées pour l'année universitaire 2011-2012, suite à l'engagement du Président de revenir vers les conseillers. 74 demandes ont été finalisées (61 par des enseignants, 12 par des BIATSS et 1 a été refusée).

M. le Président précise que l'année dernière, l'idée était de ne pas bloquer les composantes. Cette année un plan de réduction des heures complémentaires est systématiquement joint à toute demande de dérogation.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au point suivant à l'ordre du jour.

- Modifications apportées aux maquettes des Masters de l'enseignement et de la formation

M. T. Arnal, Enseignant à la FSMS, évoque le changement effectué dans les concours de l'enseignement : auparavant, les concours avaient lieu en 2^{ème} année de Master. Or, cette année, les épreuves écrites ont été avancées en juin 2013 au lieu de Novembre 2014. Dès lors, la préparation aux écrits doit se faire au second semestre de Master, première année (M1). Il a été décidé de supprimer quelques heures de cours en M1 pour les faire passer éventuellement en M2.

Mme M. Descargues-Grant précise que le Ministère aurait l'intention de recruter un peu moins d'admissibles, ce qui va compliquer la gestion des non-admissibles pour leur faire terminer leur Master.

M. le Président demande si ces modifications de maquettes n'engendrent pas d'heures supplémentaires.

Mme T. Arnal lui répond que pour la FSMS, cela représente une vingtaine d'heures pour le semestre.

Mme C. Follet ajoute que pour l'ISTV, cela représente le même volume horaire pour les mathématiques. Elle demande si les Masters Enseignement vont rester dans l'établissement ou être transférés dans une école.

M. le Président lui répond que lors d'une réunion avec le Recteur, il a été évoqué un portage par le PRES.

Mme C. Follet demande si l'UVHC sera un prestataire comme elle l'était pour le CAPES.

M. le Président lui répond qu'il n'a pas d'informations sur ce sujet pour l'instant.

Vote : adoption à l'unanimité

- Procédure de recrutement d'enseignant-chercheur contractuel

M. C. Garnier, Vice-Président en charge des ressources humaines, explique qu'une demande de recrutement d'enseignant-chercheur contractuel s'est faite jour à l'ISTV. Il en présente les conditions de recrutement :

- existence d'un financement ou d'un support vacant de maître de conférences ou de professeur des universités ;
- durée du contrat d'un an non renouvelable. Le support de poste est mis au concours au terme du contrat. En cas de concours infructueux, un dernier nouveau contrat d'un an maximum pourra être proposé ;
- le recrutement doit être justifié par l'impossibilité calendaire d'organiser un recrutement et par un besoin pédagogique avéré auquel il est impossible de répondre par d'autres moyens ;
- le recrutement doit être justifié par des besoins spécifiques des composantes de recherche (audit, expertise).

M. F. Barbier demande quelle est la durée maximale de cet emploi.

M. C. Garnier lui répond qu'elle est d'un an, non renouvelable.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, rappelle le cadrage général du recours à l'emploi contractuel voté par le CA. La durée maximale d'un CDD est bien de un an, sauf en cas de concours infructueux.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Rémunération des intervenants aux plans de formation et de concours

M. C. Garnier, Vice-Président en charge des ressources humaines, propose au conseil un taux horaire de 40,91 euros dans l'attente d'une étude exhaustive à réaliser par la commission de formation des personnels, des publics bénéficiaires des formations, de la nature des intervenants et du type de prestations.

Mme F. Truffert s'étonne que les intervenants internes à l'UVHC qui dispensent des formations soient rémunérés. Elle pensait que cela faisait partie du travail des agents de former ses collègues.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, lui répond qu'il convient de distinguer les formations professionnelles des personnels qui demandent une préparation particulière de la formation dispensée par l'encadrement à ses collaborateurs dans leur champ de compétence.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote sur la proposition présentée.

Vote : adoption à l'unanimité

- Tableaux récapitulatifs des contrats et conventions

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, présente les différents tableaux récapitulatifs des contrats et conventions signées par M. le Président dans le cadre de la délégation de signature donnée par le CA depuis le 25 novembre 2010. Des informations complémentaires seront transmises lors des prochains CA.

M. le Président le remercie et après épuisement de l'ordre du jour, propose de passer aux questions diverses.

- Questions diverses

1. Le Président évoque l'avis défavorable émis par le Comité Technique sur l'octroi des Primes d'Excellence Scientifique.

M. F. Jenot demande si le conseil peut avoir la répartition entre Professeurs des universités et Maîtres de Conférences parmi les bénéficiaires. Il demande si les montants ne pourraient pas diminuer afin d'attribuer cette prime à tous les collègues notés « A » ou « B ».

M. le Président lui répond qu'il avait un autre schéma. Il trouve aberrant qu'un collègue soit noté « C » avec un « A » en production scientifique. Concernant la répartition par corps, il lui répond qu'un seul Maître de Conférences a été noté « A » et 4 ont été notés « B ».

M. F. Jenot explique que c'est une question de reconnaissance. C'est injuste que des collègues qui s'investissent, produisent, essayent d'encadrer et de rayonner, ne bénéficient pas de cette prime. A budget constant, il estime que la seule solution, c'est de baisser le montant.

2. M. P. Rutkowski souhaite lire une déclaration transmise par des collègues BIATSS qui ont vu leur régime indemnitaire baisser.

M. le Président explique qu'il a reçu ces collègues et leur a expliqué la raison de cette baisse. Il souhaite remettre à plat l'ensemble du régime indemnitaire. Il déplore que certaines catégories de personnels soient dressées contre d'autres.

3. Mme M. Ledoux demande quand aura lieu la première réunion du CHSCT.

M. C. Garnier, Vice-Président chargé des ressources humaines lui répond qu'une réunion sera fixée dès que sa composition aura été arrêtée.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, rassure Mme Ledoux en lui répondant que l'arrêté sera pris rapidement. Toutefois, il évoque la difficulté d'articuler les réunions du CHSCT avec celles des autres instances.

M. T. Leclercq intervient pour donner des noms d'étudiants pour siéger au CHSCT. Il souligne aussi qu'il est difficile pour les étudiants de siéger dans une instance un mardi.

4. M. T. Leclercq évoque une discussion avec un proviseur au sujet des différents statuts des étudiants et le fait qu'ils n'aient pas d'accès à la bibliothèque universitaire.

Mme F. Truffert lui répond que la bibliothèque universitaire est en accès libre et gratuit pour tous, notamment pour y travailler. Par contre, pour emprunter des ouvrages, il faut être étudiant à l'UVHC ou payer un droit (sauf cas particulier).

5. M. T. Leclercq évoque une série de vols aux Tertiales (GEA, Jurisclub...). Il demande comment les associations étudiantes vont pouvoir se développer dans de telles conditions.

M. le Président lui répond qu'il est prêt à tout envisager pour trouver des solutions, compte tenu de la situation.

6. M. E. Winter a pris connaissance de la nomination de 2 nouveaux chargés de mission. Il souhaiterait obtenir leur lettre de mission.

M. le Président lui répond favorablement.

En l'absence d'autres questions, M. le Président remercie les conseillers et lève la séance à 19h15.

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

Mme Adam
M. Cuminal

Collège A

Mmes Descargues-Grant et Follet
MM. Barbier, Défossez et Ourak

Collège B

Mme Sforzin
MM. Adam, Birembaux, Cartignies, Jenot, Rouzé et Winter

Collège BIATSS

Mme Ledoux
MM. Laurent et Rutkowski

Collège des usagers

MM. Leclercq et Tahiri

Membres de droit MM. Billot, Chabasse et Guidez

Membres invités Mmes Hanneesse et Truffert
MM. Deremetz, Garnier, Vaganay et Varago

Ont donné pouvoir M. Gazalet à M. Ourak
Mme Lancelle à M. Cuminal
M. Boilly à M. Leclercq

Fait à Valenciennes, le 4 février 2013

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK